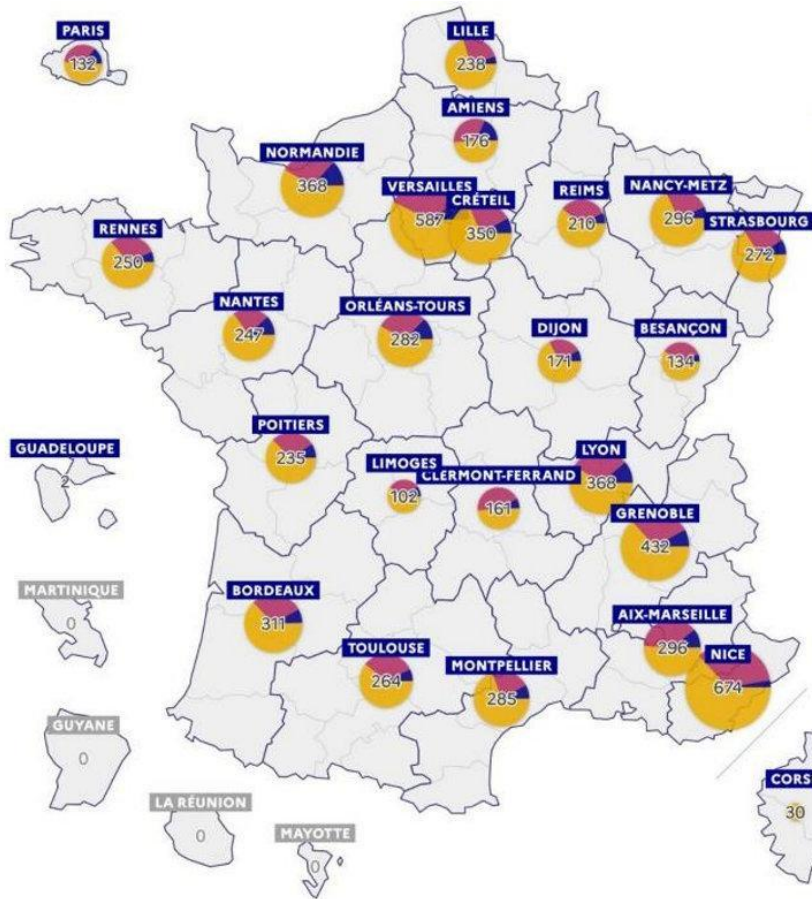


## 368 élèves scolarisés en Normandie

**HIER**, le ministère de l'Éducation nationale a diffusé un « point de situation par académie des enfants accueillis dans les écoles, collèges et lycées, ainsi que l'évolution de ces données depuis le 8 mars. »

« Le Code de l'éducation garantit l'accès à l'instruction à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans présents sur le territoire national, quelle que soit leur nationalité ou leur situation personnelle. L'ensemble des personnels de l'Éducation nationale sont pleinement mobilisés depuis le début de la crise afin de garantir un accueil et une scolarisation rapide dans les meilleures conditions possibles pour les enfants en provenance d'Ukraine », assure le ministère, qui précise que « ce point de situation sera publié de façon hebdomadaire tous les vendredis matin ».

Sur les 6 873 enfants ukrainiens scolarisés en France au 31 mars (voir la carte), 368 le sont dans l'académie de Normandie, soit plus de 5 %. Et selon Thierry Motte, du conseil départemental de la Manche, 35 ont été accueillis dans les collèges manchois (30 dans le public et 5 dans le privé).



**6 873**  
 élèves arrivant  
 d'Ukraine accueillis  
 au 31/03 en écoles,  
 collèges, lycées depuis  
 le 24 février 2022

→ Source : Enquête MENJS

**Légende**

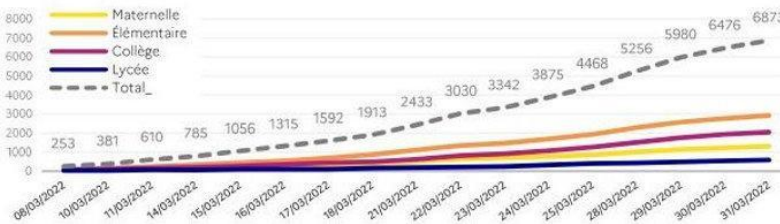
Données du 31/03/2022

③ Nombre total d'enfants accueillis par départements depuis le 24/02 (en valeur absolue)

Dont (par niveaux) :

- Écoles
- Collège
- Lycée
- Autres (non connu)

Évolution depuis le 8 mars :



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports